

Département
HAUT-RHIN

Arrondissement
ALTkirch

COMMUNE de SPECHBACH

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 7 septembre 2026

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :

19

Nombre des membres
qui se trouvent
en fonction :

19

Nombre des membres
qui ont assisté
à la séance :

16

Le Conseil Municipal de la commune de Spechbach, étant assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Yves KELLER, Maire.

Etaient présents : **16**

KELLER Yves, DANGELSER Annaïck, MULLER Denis, BUCHER Nathalie, SPROESSER Thomas, ANSELM Corinne, GEISS Agnès, SAUNER Monique, FOLTZER-ESTEVEs Anne, BELZUNG Baptiste, FUTSCH Virginie, MEYER Thibaut, DITNER Kevin, PFLIEGER Jérémy, HEIM Antoine et GROETZ Damien.

Etaient absents : **3**

Excusés : MEYER Christine, VAYER Emmanuel et ALVES-MULLER Marina

Non excusé : /

Procurations : MEYER Christine a donné procuration à SAUNER Monique
VAYER Emmanuel a donné procuration à KELLER Yves

Délibération N°2026/42

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE JURIDIQUE MUTUALISE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU

Le Conseil municipal décide de renouveler pour une année l'adhésion de la commune au service juridique mutualisé de la Communauté de Communes du Sundgau.

Ce service permet à la commune de bénéficier de conseils et d'une assistance juridique sur différents sujets liés à la gestion communale (commande publique, urbanisme, subventions, pouvoirs de police, état civil, etc.).

Le service reste gratuit pour la commune.

Vu la délibération 2025/36 approuvant l'adhésion de la commune au service juridique de la Communauté de communes Sundgau

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de renouveler son adhésion au service juridique commun, proposé par la Communauté de communes Sundgau ;

AUTORISE le Maire à signer la convention régissant ce service.

Pour extrait conforme au registre,
A Spechbach, le 24 septembre 2026
Le Maire, Yves KELLER

